

LA FICHE CONSEIL

A RESPECTER ET A FAIRE RESPECTER

A télécharger ICI



La pratique du badminton est de nouveau possible dans tous les équipements sportifs couverts (sauf en Guyane et à Mayotte). La FFBaD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation sociale de 1 mètre minimum en dehors du court.



Si besoin de monter un filet, de tracer des lignes, une seule personne s'en occupe en portant des gants.

AVANT DE JOUER



Chacun arrive masqué avec son propre matériel (raquette, volants, gourde, gel hydroalcoolique).



Marquer ses propres volants avec un signe distinctif pour chaque joueur.



Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.

SUR LE TERRAIN



Utilisation uniquement de ses propres volants préalablement marqués.



Pas de serrage de mains avant ou après la partie.



Pratique normale du double.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES BADMINTON



Remplacer les gestes de convivialité (serrage de mains, etc) par un geste avec la raquette.



Renvoyer le volant, quand ce n'est pas le sien, uniquement avec l'aide de la raquette. Ne pas le toucher.

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org



MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU PLAN DE REPRISE



SE RENDRE SUR LE LIEU DE PRATIQUE

 Les parents accompagnateurs des mineurs ne peuvent pas pénétrer sur le lieu de pratique s'ils ne sont pas inscrits.

LES DEVOIRS DU CLUB

- Organiser l'espace et les terrains afin de respecter les distances de sécurité.
- En lien avec la direction de la salle, prévoir un sens de circulation : si l'installation le permet privilégier une entrée et une sortie différente ; en tout état de cause on ne se croise pas ;
- Les vestiaires collectifs peuvent désormais ouvrir dans le respect des mesures d'hygiènes (port du masque obligatoire et distanciation physique d'1 mètre, sauf dans le cas où le port du masque n'est pas possible: la douche)
- Fermer obligatoirement son « club house » ;
- Désinfecter régulièrement les sanitaires et mettre à disposition obligatoirement du savon pour le lavage des mains ou des serviettes jetables ou proposer un séchage mécanique;
- Désinfecter régulièrement les parties techniques de la salle

INSTALLATION ET RANGEMENT DU MATERIEL

- Seul le responsable est autorisé à toucher le matériel (filets, lignes), pour l'installation et le rangement. Il est impératif qu'il se lave bien les mains, avant et après, porte des gants jetables et un masque pour ce faire.
- Si vous fournissez les volants, celui qui les distribue doit préalablement se laver les mains.

GEL HYDROALCOOLIQUE

- Chacun doit apporter son propre gel.
- Le club doit, aussi, en mettre à disposition.

PORT DU MASQUE

- Le port du masque est obligatoire lors des phases d'accueil et pendant le jeu pour le responsable de la séance.
- Le port du masque est obligatoire en dehors des terrains.
- Le port du masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières.
- Affiche du port du masque obligatoire disponible <u>ICI</u>.

REGISTRE DE PRATIQUE

 Chaque pratiquant a l'obligation d'être enregistré par le club accueillant dans un cahier de présence (un exemple est disponible <u>ICI</u>). Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.

GESTES BARRIERES

- Affichage sur le site de pratique de manière visible et lisible des consignes sanitaires et le rappel des gestes barrières. Les supports de communication sont disponibles ICI
- Affichage de la fiche conseil faite par la FFBaD (voir page 3)